

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 10 juillet 2013

## La transition énergétique dans les transports

### Déclaration du groupe de l'Outre-mer

En Outre-mer, la réflexion sur la transition énergétique dans les transports peut se concevoir en tenant compte de trois paramètres principaux :

- En premier lieu, le groupe rappelle que l'Outre-mer français présente un terrain exceptionnel de développement de nouvelles solutions d'énergie en raison des atouts et des avantages comparatifs naturels propres aux collectivités ultramarines.
- En second lieu, il rappelle également que les collectivités ultramarines partent de « loin », devant produire sur place la quasi-totalité de l'énergie électrique avec un coût de production plus élevé qu'en métropole. Plus généralement, le coût des matières premières est supérieur à celui de l'hexagone alors que les revenus, eux, sont plus faibles.
- En troisième lieu, l'absence d'organisation et le choix stratégique en matière de politique de transports en commun renforce cette dépendance à la voiture.

La consommation d'énergie liée à l'utilisation de la voiture représente, par conséquent, une part de plus en plus importante dans le budget des ménages. Sur certains territoires où des familles vivent à plusieurs dizaines de kms de leur lieu de travail, un tiers de leurs revenus est consommé par les dépenses de transport. Dans le contexte actuel de forte précarité sociale, cette situation est inacceptable.

Partant de ces constats, le groupe de l'Outre-mer considère que les recommandations de l'avis vont dans le bon sens. Il y a, en effet, nécessité de développer des aménagements permettant la mise en place de Transports en commun en site propre (TCSP). Cela passe véritablement par une amélioration de l'organisation des transports en commun à travers, notamment, la désignation d'une « autorité organisatrice unique avec un périmètre unique de transport pour chaque territoire » comme le prévoyait la loi Grenelle II de 2010.

Cette mesure n'a, pour la plupart des territoires ultramarins concernés, pas encore été mise en œuvre !

Au-delà et plus fondamentalement, la transition énergétique dans les transports en Outre-mer ne pourra être réalisée que grâce à de très forts investissements en matière de construction de réseaux de transports collectifs.

Il y a là un véritable enjeu de compétitivité pour les entreprises locales et métropolitaines et de croissance durable pour les territoires ultramarins. L'État et les collectivités territoriales ont un rôle majeur d'impulsion et d'accompagnement à jouer. Ce qui implique de la part des pouvoirs publics une exigence de continuité dans les choix qui sont opérés et de stabilité dans les réformes engagées. Rien de pire que le « go and stop » !

De ce point de vue, le cas de la filière photovoltaïque était révélateur de ce qu'il ne fallait pas faire à ce sujet ! En effet, en réduisant l'aide fiscale à l'investissement votée quelques mois plus tôt, l'ancienne mandature avait provoqué une crise économique et sociale majeure dans la filière locale. Les questions énergétiques font appel aux logiques de filières et elles doivent être considérées comme des politiques de long terme.

L'avis s'inscrivant dans cette logique de long terme, le groupe l'a voté.